



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241007-2024OCTDEL15-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2024
Séance du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 33
Nombre de conseillers votants : 33
31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

15- MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE DES HERBIERS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Les contrats d'assurance de la ville arrivent à échéance le 31 décembre 2024. Afin de procéder à leur renouvellement, une consultation a été lancée.

Compte tenu de l'estimation globale de ces contrats, supérieure à 221 000 € HT, une procédure d'appel d'offres ouvert a été mise en œuvre le 11 juillet 2024 conformément aux articles L2120-1 3°, L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°, R2161-1 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

Ce marché, d'une durée de 48 mois, prendra effet au 1^{er} janvier 2025 et expirera le 31 décembre 2028. Il se décompose en six lots :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes
- Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité
- Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot 6 : assurance tous risques expositions.

Après analyse des offres par le cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 septembre 2024, a procédé au classement des offres et a décidé d'attribuer les marchés de la façon suivante :

Lot 1 – Assurance des dommages aux biens et risques annexes :

- SMACL Assurances SA – 79031 NIORT CEDEX 9
- 1,63 € HT/m² (1,77 € TTC/m²) soit une prime annuelle de 170 315,44 € HT (184 960,72 € TTC)

Lot 2 – Assurance des responsabilités et risques annexes :

- PARIS NORD ASSURANCES SERVICES – 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX / AREAS DOMMAGES – 75008 PARIS
- Prime annuelle (formule 1) de 10 575,11 € HT (11 626,87 € TTC)

Lot 3 – Assurance des véhicules et risques annexes :

- PARIS NORD ASSURANCES SERVICES – 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX / BALCIA INSURANCE SE – RIGA (Lettonie)
- Prime annuelle pour la solution de base de 29 532,77 € HT (36 553,08 € TTC)
+ PSE 1 Bris de machine franchise 1 000 € de 1 361,79 € HT (1 484,35 € TTC)
Soit une prime annuelle totale de 30 894,56 € HT (38 037,43 € TTC)

Lot 4 – Assurance de la protection juridique de la collectivité :

- AURA COURTAGE SAS – 42000 SAINT ETIENNE / GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE – 75008 PARIS
- Prime annuelle de 1 585,93 € HT (1 798,45 € TTC)

Lot 6 – Assurance tous risques expositions :

- SARRE ET MOSELLE – 57400 SARREBOURG / HISCOX – 75002 PARIS selon la tarification suivante :

Prime minimum HT	Taux		Objets fragiles	Objets non fragiles
46,00 €	0,0612°/°°	France	0,18975°/°°	0,1518°/°°
		Europe	0,23782°/°°	0,18975°/°°
		Monde	0,3795 °/°°	0,3036°/°°

Le lot 5 – Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus a été déclaré sans suite car infructueux (aucune offre reçue). Il sera relancé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L2120-1 3°, L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1°, R2161-1 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 27 septembre 2024,

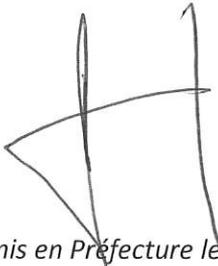
Vu l'avis de la commission Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville du 18 septembre 2024,

Vu le rapport de Jean-Marie GRIMAUD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 27 septembre 2024,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives aux marchés de services d'assurances pour la commune des Herbiers, tels qu'ils ont été attribués par la Commission d'Appel d'offres, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Fabrice ABRAHAM
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 11 OCT. 2024
Publié électroniquement le : 11 OCT. 2024



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

